

Décision n° 2025-09 du 16 mai 2025 portant désignation d'une personnalité scientifique au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer dénommé « Centre Eugène Marquis »

*Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,
Vu le décret du 17 juin 2021 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer et notamment l'article 13.2,
Vu l'article L 6162-7 du code de la santé publique,*

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1^{er} :

En application de l'article L.6162-7 du code de la santé publique, Monsieur Eric CHEVET est désigné en tant que personnalité scientifique siégeant au conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer **Eugène Marquis**.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle est notifiée à Monsieur Eric CHEVET par courrier recommandé avec accusé de réception, une copie étant adressée par courrier électronique au centre Eugène Marquis, à l'agence régionale de santé de Bretagne et à la fédération UNICANCER.

La présente décision est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait, à Boulogne-Billancourt, en un exemplaire unique

Le 16 mai 2025

Le Président
Pr Norbert IFRAH